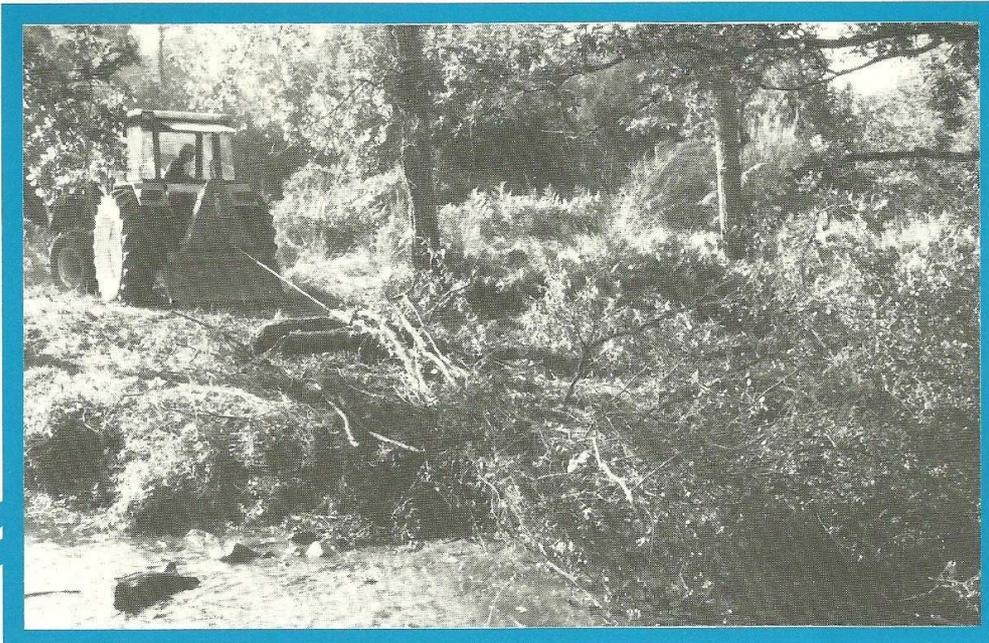


N° 1 - Novembre 1989

*Fe*  
**PECHE**  
*en*  
**MORBIHAN**

**RESTAURATION ET ENTRETIEN  
DE COURS D'EAU...**



**...UNE PRIORITÉ  
ABSOLUE.**

---

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES A.A.P.P. DU MORBIHAN.**

---

# SOMMAIRE

- 1 - **SOMMAIRE ET EDITORIAL**
- 2 - **DOSSIER**  
*Structure de la pêche*
- 3 - **DOSSIER GESTION**  
*De la cueillette à la gestion :  
la pêche un loisir en pleine mutation*
- 7 - **UN POISSON**  
*Le brochet*
- 10 - **ON EN PARLE**  
*15 - 16 Octobre 1987 : 2 ans après..*
- 11 - **LIEU DE PÊCHE**  
*L'étang au duc à Ploërmel*
- 13 - **EN BREF**  
*Nouvelles du Morbihan*
- 16 - **UNE A.A.P.P.**  
*La Gaule Rohannaise*

## TEXTES ET PHOTOS : FÉDÉRATION DE PÊCHE

27, Rue Lt Colonel Maury - 56000 VANNES

Téléphone : 97 42 52 06

## COMPOSITION : PUBLI LASER

Parc d'Innovation Bretagne Sud - C.P.9 - 56038 VANNES CEDEX

Téléphone : 97 26 23 05 Fax. : 97 26 23 01

## IMPRESSION : TOP IMPRIMERIE

5, Rue de la Rigotière

Z.A.C. de la Conraie - 44700 ORVAULT NANTES

Téléphone : 40 40 10 73 Télécopie : 40 94 39 91

# EDITORIAL

La création de cette revue est pour moi l'occasion de vous présenter la Fédération des A.A.P.P. du Morbihan.

Avant c'était... trop d'emprise, trop de pesanteurs, une machine jalouse et bloquée.

Aujourd'hui ce pourrait être l'alternance, il faut en finir avec les alibis.

La fédération ne va pas consacrer son énergie à protester et à attendre que tout vienne d'en haut.

## L'avenir porte trois noms : initiative - innovation - qualité

- Initiative**  
Moyens budgétaires, à chaque fédération de prévoir et planifier ses moyens.
- Innovation**  
Dans ce domaine si nous prouvons notre capacité à innover, nous serons plus crédibles dans notre demande envers les pouvoirs publics.
- Qualité**  
Par la mise en place de moyens, par des changements de méthodes, par une meilleure utilisation des technologies modernes, notamment de l'audiovisuel, et de l'informatique.

Il faut prendre les pêcheurs tels qu'ils sont, leur faire acquérir des méthodes de pêche qui vont avec notre époque, des capacités à communiquer et le sens des autres.

Les écoles de pêche sont indispensables pour la formation des futures générations de pêcheurs.

La capacité ne consiste pas à dire nous sommes les meilleurs.

Nous sommes à la veille de grands changements ; prenons les à notre compte et préparons nous à les affronter.

Le Président  
P. LE MARTELOT

**Quel est le rôle d'une association ? A quoi servent la Fédération et le C.S.P. ? Comment utilise-t-on l'argent des pêcheurs ? Nombre d'entre vous se posent légitimement ces questions sans souvent en trouver la réponse. Cette rubrique, que vous trouverez dans chaque numéro, a pour but de vous l'expliquer. Commençons par la présentation de l'organisation générale de la pêche en France**

## STRUCTURE DE LA PÊCHE EN FRANCE

En s'acquittant du montant de sa carte de pêche, tout pêcheur devient membre d'une association de pêche. Ce n'est là que la partie immergée d'un iceberg composé d'une triple structure associative, administrative et technique dont chaque organisme détient un rôle précis qu'il assure en étroite liaison avec les autres.

Au premier échelon de la pyramide associative se trouve *L'Association agréée de pêche et de pisciculture*. Au nombre de 4000 en France (26 dans le Morbihan), elles ont pour mission "de contribuer à la surveillance de la pêche, d'exploiter les droits de pêche qu'elles détiennent, de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et d'effectuer des opérations de gestion piscicole".

Les actions menées par les associations de pêche sont donc nombreuses et variées : alevinage, entretien et réhabilitation de cours d'eau, surveillance, information des pêcheurs, animations, écoles de pêche, relations avec les élus locaux, etc... sans oublier la distribution et la récupération des taxes piscicoles.

Dans chaque département, l'action de terrain des associations est relayée par la *Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture* qui a le caractère d'établissement d'utilité publique. Conseil et appui technique et financier des associations, la Fédération doit coordonner leurs opérations de gestion piscicole. Elle assure également la collecte des taxes piscicoles et mène des actions d'information et de promotion de la pêche. Chargée également de la protection du milieu, elle défend les intérêts des cours d'eau et des pêcheurs auprès des instances politiques ou administratives du département.

Les relations entre les départements d'une même région sont assurées au sein de l'Union Régionale (Bretagne-Maine-Normandie en ce qui nous concerne) dont le rôle est, d'une part, d'harmoniser les réglementations départementales et de transmettre l'information (décisions nationales, vœux et souhaits des pêcheurs, etc...).

*L'Union Nationale*, quant à elle, a pour but de représenter les pêcheurs au Conseil Supérieur de la Pêche, lors de l'élaboration de textes de loi ou auprès des Ministères. De plus elle mène des actions d'envergure nationale (fêtes de la pêche, informatisation des Fédérations, etc...).

L'organisme technique des instances associatives est le *Conseil Supérieur de la Pêche*. Etablissement public à caractère administratif, crée à la demande des pêcheurs, il a pour but la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole. Il emploie et forme les gardes pêche qu'il met à disposition des fédérations. Il participe à l'élaboration de la réglementation. De plus, au travers de ses huit *délégations régionales*, il étudie et finance de nombreuses interventions de mise en valeur du domaine piscicole (passes à poissons, nettoyages de cours d'eau, stations de comptage, etc...).

Enfin, la police de la pêche est assurée par le *Ministère de l'Environnement*, qui est en fait un secrétariat d'état placé sous l'autorité du Premier Ministre. Au niveau départemental, la police de la pêche est déléguée à la *Direction Départementale de l'Agriculture* pour les cours d'eau non domaniaux et à la *Direction Départementale de l'Équipement* pour les cours d'eau domaniaux (essentiellement les voies navigables).

Le "décor" étant planté, dans le prochain numéro nous développerons le thème suivant :

**Où va et à quoi sert l'argent du pêcheur ? ♦**

*En ce dimanche matin d'automne, quelques voitures sont garées au bord de la route. A quelques mètres de là, on entend le vrombissement des tronçonneuses et le feu qui craque. Une poignée de pêcheurs dégage un ruisseau de la végétation qui l'encombre.*

*Idéalistes rêveurs ou précurseurs d'une nouvelle gestion des cours d'eau, ils témoignent en tout cas de l'évolution de la pêche dans le département.*

## DE LA CUEILLETTE A LA GESTION, LA PÊCHE, UN LOISIR EN PLEINE MUTATION

### LA PÊCHE DU DEBUT DU SIÈCLE A NOS JOURS

Les premières associations de pêcheurs dans le département datent du début du siècle. La pratique de la pêche depuis cette époque a bien changé ; d'abord les pêcheurs étaient bien moins nombreux, ainsi la société de pêche de LORIENT qui regroupait également le secteur de PLOUAY comptait en 1907, 125 membres seulement.

La qualité de l'eau était bonne même si localement quelques pollutions détruisaient des cours d'eau entiers : en 1937, le ruisseau du Pont du Roc'h est empoisonné par des déversements dus aux distillateurs ambulants d'alcool.

Au fil des années, le nombre des pêcheurs à la ligne augmente. Mais qui, dans sa famille n'a pas quelqu'un qui lui ait raconté une pêche au filet, témoignage d'un braconnage, pratique répandue à l'époque ?

Pourtant c'est au début du siècle que commencent les premiers alevinages, révélation déjà du souci des dirigeants de société de pêche de la diminution des captures de poisson.

C'est dans les années 60 que la pêche allait connaître un début de mutation. Les quelques industries deviennent plus nombreuses avec leur flux de pollution, l'agriculture est bouleversée, le remembrement transforme le paysage, les cours d'eau qui vagabondaient au milieu des prairies permanentes sont remis dans le droit chemin ; dame fario habituée à se reproduire depuis des centaines d'années au détour d'un radier est perdue.

Le pêcheur qui se déplaçait à pied ou à vélo pour aller pêcher dans sa rivière circule en voiture, n'hésite pas à faire des dizaines de kilomètres parfois.

Si autrefois un simple bambou et une crinelle suffisaient à bien des pêcheurs, une canne en carbone munie d'un moulinet perfectionné garni d'un fil de nylon résistant équipe maintenant bon nombre de pêcheurs.

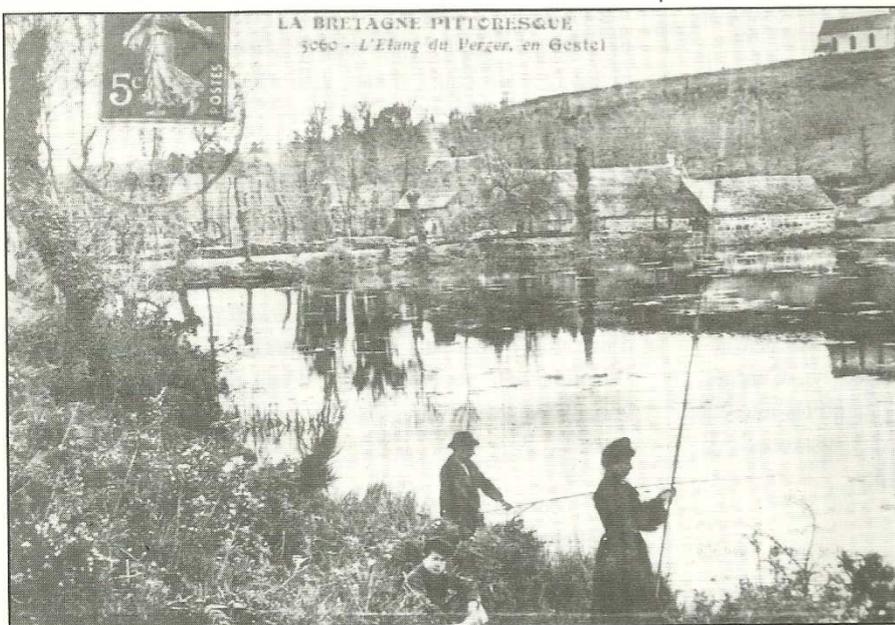
Ainsi depuis le début du siècle, la pêche a bien changé. Les pêcheurs plus nombreux trouvent un milieu dégradé et la raréfaction du poisson encourage certains à raccrocher leurs cannes.

### VERS UNE GESTION DES COURS D'EAU :

La rivière est un milieu sensible, centre d'intérêt pour de multiples usages : agriculture, industrie, ressource en eau, pêche, loisirs nautiques, ... dont la maîtrise souvent nous échappe.

Le législateur nous a dévolu le rôle de protecteur du milieu aquatique, mais nous sommes souvent impuissants contre certaines pollutions ou aménagements du milieu.

Regroupés au sein d'A.A.P.P. elles-mêmes rassemblées en une Fédération, les pêcheurs doivent s'adapter et réagir face à cette dégradation de la qualité de la pêche.



Habitué à une "pêche cueillette" pendant des années, le pêcheur doit changer ses habitudes et devenir un gestionnaire.

A son niveau il participera activement à la restauration des cours d'eau pour en améliorer la qualité piscicole et favoriser l'accès aux berges.

L'homme ne respecte que ce qu'il a créé, et pour tout pêcheur qui a une fois participé à un nettoyage de cours d'eau, la rivière devient sa rivière et la truite ou le brochet capturé devient comme une récompense du travail.

L'A.A.P.P. doit à son niveau s'assurer d'une gestion cohérente du milieu.

Dans un premier temps, elle doit chercher à bien connaître le milieu aquatique, en particulier sa capacité biogénique et sa population, et favoriser au maximum la reproduction naturelle et éviter ainsi les déversements intempestifs d'alevins et de poissons portons (ou adultes) inadaptés et coûteux.

La création de réserves pourra permettre la protection des juvéniles et préserver une souche locale car chaque rivière a un type de truite bien particulière ; une limitation des captures assurera une meilleure répartition des poissons par pêcheur au cours de la saison.

En parallèle, une législation cohérente adaptée, qui prend en compte la biologie des poissons et les stocks disponibles, assurera une pérennité de la pêche au lieu de satisfaire à court terme quelques pêcheurs. N'est-il pas aberrant de prendre des brochets n'ayant pas pondus leurs oeufs à cause d'une ouverture trop précoce, alors que quelques mois plus tard on déversera des alevins ?

Face à ce loisir en pleine mutation, le pêcheur se devra d'être informé, et si jusqu'ici l'éducation du pêcheur se faisait au fil de l'eau, la création d'écoles de pêche, véritables écoles de la rivière, donnera à chacun une formation aux différentes techniques de pêche ainsi qu'à l'écologie de la rivière.

## BIEN CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

Conscient de la multiplicité des usages de l'eau et du nombre d'organismes gestionnaires, le Ministère de l'Environnement lança en mai 1982 la mise en place des Schémas Départementaux de Vocation Piscicole et Halieutique (S.D.V.P.H.).

Débuté en 1987 sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération, le S.D.V.P.H. du Morbihan doit aboutir à une meilleure gestion par la mise en oeuvre de 3 phases successives :

1- Le bilan de la situation actuelle des milieux aquatiques a pris la forme d'un document cartographique au 50 000 ème contenant toutes les études et données acquises à ce jour sur l'utilisation de ce milieu mais aussi sur la connaissance des peuplements de leurs zones vitales et de leurs habitats.

2- La définition d'objectifs concertés entre les différents organismes gestionnaires est actuellement à l'étude.

3- La phase finale étant l'engagement des différents partenaires sur la réalisation de ces objectifs de restauration et de mise en valeur du patrimoine piscicole.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique sera donc un "guide" à l'usage des utilisateurs des cours d'eau.

En parallèle, les gestionnaires de lots de pêche devront mettre en place un plan de gestion piscicole global qui tient compte :

- > du milieu,
- > des populations piscicoles,
- > de l'exploitation du milieu et de la population piscicole.

Ce plan qui pourrait être établi par les A.A.P.P. pour une durée de cinq ans comportera des actions annuelles.

Il comprendra des données quantitatives mais également qualitatives sur le milieu :

- > secteurs pêchables/non pêchables,
- > 1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> catégorie,
- > frayères,
- > réserves.

L'estimation de la pression de pêche (nombre de pêcheurs sur un secteur donné) permettra de fixer des règles d'exploitation :

- > gestion des prélèvements,
- > établissement des réserves notamment par rotation,
- > spécialisation éventuelle des parcours,
- > interventions sur le milieu (entretien, restauration).

Certaines A.A.P.P. ont déjà engagé une réflexion sur la gestion du patrimoine piscicole ; il reste à améliorer le travail effectué et étendre cette action.

## LA RESTAURATION DES COURS D'EAU, UN INTERÊT POUR LE PÊCHEUR

L'abandon de l'entretien des cours d'eau est un phénomène qui a débuté en BRETAGNE dans les années 50 à cause d'un changement profond dans l'agriculture, en particulier l'intensification des techniques agricoles, la diminution de la main d'oeuvre au niveau de la ferme et l'abandon du bois pour le chauffage.

La première conséquence du non-entretien des cours d'eau est l'encombrement rapide du fait de la prolifération de la végétation. La création d'obstacles dans les cours d'eau a pour résultat une diminution importante des capacités d'écoulement principalement pendant les crues. Cet abandon

des cours d'eau entraîne localement une chute des arbres et une érosion des berges.

Très souvent cette accumulation d'obstacles accentue les dépôts de vase nuisibles à la vie des poissons et préjudiciables à leur reproduction.

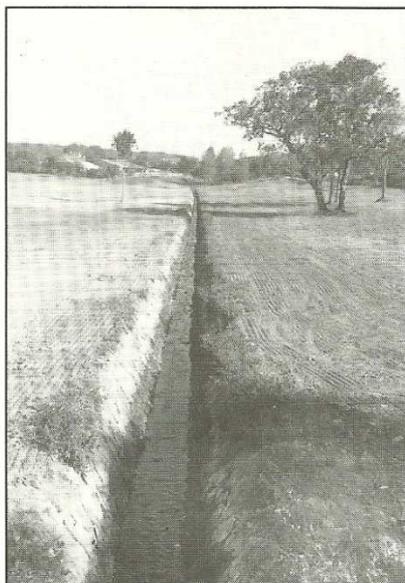
Certes les ruisseaux encombrés sont le paradis des pêcheurs au ver, mais au bout de quelques années on ne peut plus y accéder et la population piscicole diminue. Tombés dans l'indifférence générale, les cours d'eau sont pollués, mais personne ne s'en rend compte.

Face à cet état d'abandon, deux types de travaux sont utilisés :

- Le premier consiste à recreuser les cours d'eau avec des godets mécaniques pour leur redonner les capacités d'écoulement en augmentant la section (élargissement et approfondissement) et supprimant les pools et radiers (profil en long rectiligne). En résumé, le ruisseau est transformé en caniveau pour évacuer l'eau. Pendant quelques années l'écoulement est amélioré mais rapidement l'herbe pousse dans le ruisseau, la vase et le sable s'accumulent.

Les berges qui ne sont plus stabilisées par les arbres s'effondrent ; ainsi au bout de 8 à 10 ans il est nécessaire à nouveau de recreuser le ruisseau en détruisant ainsi la faune piscicole.

Ce type de nettoyage diminue de façon importante la qualité piscicole des cours d'eau ; les études réalisées sur les peuplements piscicoles montrent que la diversité de l'habitat : caches sous les berges, cailloux, petits obstacles, souches sont synonymes de richesse. Dans les ruisseaux creusés, la truite ne retrouve plus de zones de reproduction car les graviers ont été retirés.



**Une rivière reprofiliée : 75% à 95% de poissons de taille pêchable en moins.**

De tels travaux réalisés à grande échelle compromettent de manière définitive la richesse piscicole des cours d'eau du département (voir encadré).

D'ailleurs le législateur conscient de ce danger a prévu une conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de certaines espèces de poissons (arrêté du 4 octobre 1985).

- Le deuxième type consiste quant à lui à redonner aux cours d'eau leur profil initial en enlevant uniquement les branches qui barrent la rivière et coupant celles qui empêchent le soleil d'atteindre l'eau, c'est la restauration en "méthode douce". A la première crue la vase s'élimine toute seule (auto-curage) ; les caches ne sont pas détruites car les sous berges sont conservées, les cailloux et quelques souches gardées çà et là procurent des abris aux poissons. Les salmonidés (truites-saumons) peuvent se reproduire car les graviers et galets n'ont pas été retirés du cours d'eau.

L'entretien de tels secteurs ne sera pas difficile.

Une fois la saison de la pêche à la truite terminée, chaque pêcheur peut s'occuper à entretenir les ruisseaux où il pourra à la fin de l'automne observer le frai des salmonidés. Il faut avoir vu la fragilité des oeufs de truite, véritables perles translucides de quelques millimètres qui donneront plus tard une belle fario à la robe sombre ponctuée de points rouges vifs, pour comprendre pourquoi il faut absolument restaurer les ruisseaux pour assurer la reproduction des salmonidés.



**Une rivière entretenue : un potentiel piscicole optimum.**

Les inventaires piscicoles effectués sur les ruisseaux du Morbihan mettent bien en évidence la dégradation piscicole qu'entraînent des travaux lourds de reprofilage des cours d'eau.

Dans les secteurs de cours d'eau à dominante car-

nassiers et cyprinidés, des travaux lourds d'assainissement ont aussi pour résultat une atteinte importante au milieu, car les zones de reproduction (prairies immergeables, zones peu profondes) sont asséchées ou détruites.

## PARTICIPATION A LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

L'entretien des cours d'eau suivant des "méthodes douces" est donc une nécessité pour préserver leur qualité piscicole. Depuis près de vingt ans le travail effectué par des pêcheurs, des associations, des riverains a permis de sauver quelques centaines de kilomètres de rivières et ruisseaux. Toutefois il reste beaucoup à faire dans le département qui compte 3 350 km de cours d'eau.

Face à cette situation les pêcheurs du Morbihan ont su réagir en participant à la restauration des cours d'eau soit de manière active en travaillant deux demi-journées ou financièrement : 40 F ; chaque pêcheur ayant participé au moins deux fois au nettoyage se verra rembourser 40 F l'année suivante sur le prix de sa carte.

Cette somme n'est pas représentative du coût d'une journée de travail, mais se veut une mesure incitative qui permet de dégager au niveau départemental une ressource financière pour restaurer les cours d'eau.

Malgré cette "participation à la restauration des cours d'eau", le coût de la carte de pêche reste comparable aux départements voisins et on peut regretter le manque de "civisme" et l'égoïsme aveugle de pêcheurs qui sont allés prendre leur carte dans les départements voisins pour payer moins cher (30 F) et profiter quand même du travail des autres.

## PRÉSERVER L'AVENIR

On n'aura dans les années à venir une pêche de qualité que si on s'en donne aujourd'hui les moyens.

Ne vaut-il pas mieux payer le juste prix son permis de pêche et participer à la restauration des cours d'eau pour pouvoir prendre du poisson près de chez soi, que ne rien faire, et à terme ne plus pouvoir pêcher du tout ?

La vraie promotion de la pêche n'est-elle pas la pêche de qualité près de chez soi surtout si :

- > on est jeune et qu'on ne peut pas se déplacer,
- > on n'a pas les moyens financiers de

se payer des déplacements ou des voyages ?

L'économie n'est-elle pas une participation à la restauration des cours d'eau de 40 F plutôt que d'être obligé de prendre sa voiture pour se rendre sur les secteurs de pêche poissonneux mais éloignés ?

A l'étranger ou dans d'autres régions françaises on trouve des secteurs de pêche réputés, toutefois il ne faut pas oublier que ces rivières sont entretenues et bien gérées.

Nous avons le devoir de rendre aux générations futures de pêcheurs des cours d'eau en bon état pour qu'ils ne disent pas "dans le temps il y avait des poissons dans les rivières" et il nous faut savoir prendre des mesures courageuses utiles au plus grand nombre même si elles doivent déplaire à certains.

C'est le rôle des associations et fédérations de pêche. ♦

### LES INVENTAIRES PISCICOLES, DES RÉSULTATS RÉVÉLATEURS...

Les inventaires piscicoles effectués sur les ruisseaux du Morbihan mettent bien en évidence l'intérêt de restaurer les rivières suivant des "méthodes douces", au contraire force est de constater la dégradation piscicole qu'entraînent les travaux lourds de recalibrage des cours d'eau.

#### RUISSEAU EN BON ETAT

DEPARTEMENTS : MORBIHAN DATE : 13/09/82  
INVENTAIRE N° 30 SURFACE PROSPECTEE : 300 m2  
COURS D'EAU : LE TOHON SITUATION : MOULIN CARNET / COMMUNE DE QUESTEMBERT

Espec	Nombre n	Poids (g)	Densité n/100m <sup>2</sup>	Biomasse g/100 m <sup>2</sup>	% nombre	% biomasse	Observations
ANG	21	2500	7.0	833.3	9.9	56.2	QUANTITES PECHEES
CHA	5	22	1.6	7.3	2.3	0.4	QUANTITES PECHEES
GOU	45	427	15.0	142.3	21.1	9.6	POPULATION ESTIMEE
LOP	36	187	12.0	62.3	16.9	4.2	POPULATION ESTIMEE
TRF	31	1041	10.3	347.0	14.6	23.4	POPULATION ESTIMEE
VAI	75	269	25.0	89.6	35.2	6.0	QUANTITES PECHEES
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>4446</b>	<b>71.0</b>	<b>1482.0</b>			

#### RUISSEAU REPROFILE

DEPARTEMENT : MORBIHAN DATE : 26/06/81  
INVENTAIRE N° 20 SURFACE PROSPECTEE : 940 m2  
COURS D'EAU : R DES ARCHES L'OUST SITUATION : BECULEU CNE DE MISSIRIAC

Espec	Nombre n	Poids (g)	Densité n/100m <sup>2</sup>	Biomasse g/100m <sup>2</sup>	% nombre	% biomasse	Observations
ABL	4	105	0.4	11.1	3.3	1.3	QUANTITES PECHEES
ANG	51	4149	5.4	441.3	41.8	53.1	QUANTITES PECHEES
BRE	3	138	0.3	14.6	2.5	1.8	QUANTITES PECHEES
CHE	12	1790	1.2	190.4	9.8	22.9	QUANTITES PECHEES
GAR	25	1035	2.6	110.1	20.5	13.3	QUANTITES PECHEES
GOU	24	332	2.5	35.3	19.7	4.3	QUANTITES PECHEES
TRF	3	259	0.3	27.5	2.5	3.3	QUANTITES PECHEES
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>7808</b>	<b>12.9</b>	<b>830.6</b>			

**REMARQUE :** L'anguille représente près de 50 % de la biomasse en général dans tous les cours d'eau ; sur ces deux cas types, on peut noter que dans le "TOHON" (largeur 4 m), en bon état les truites représentent près de 25 % de la biomasse avec une bonne présence des poissons d'accompagnement : dans le "RUISSEAU DES ARCHES" (largeur 3 m) rectifié, la truite ne représente que 3 % de la biomasse et on constate une part importante des espèces atypiques.

# UN POISSON

*Le brochet, nom scientifique esox lucius, est un carnassier, indigène en Europe, qui fait partie de la famille des ésoциés. Les femelles peuvent atteindre l'âge vénérable de 20 à 30 ans. Leur taille maximum se situe aux alentours de 1,20 m. pour 15 à 20 kg, voire 30 exceptionnellement ; les mâles, de taille plus petite, vivent eux moins longtemps.*

*Son allure est caractéristique : forme élancée, gueule énorme en "bec de canard" munie de quelques 700 dents, coloris allant du vert foncé marqué de bandes claires pour le dos au ventre blanc en passant par des flancs verdâtres, nageoire dorsale située près de la queue.*

## "LE BROCHET"

### HABITAT ET MOEURS

Le brochet préfère manifestement les eaux calmes, voire stagnantes, qui lui offriront caches, nourriture et possibilité de reproduction.

Solitaire, il passe la majeure partie de son temps dans un poste constitué soit d'herbiers, soit de bois immergés où il chasse à l'affût.

Nonchalant, certains disent paresseux, il est cependant capable d'accélération foudroyantes pour attraper la proie qui passe à proximité.

Bien qu'exclusivement carnassier, ses proies sont cependant très diversifiées (poissons de tous genres, gre-

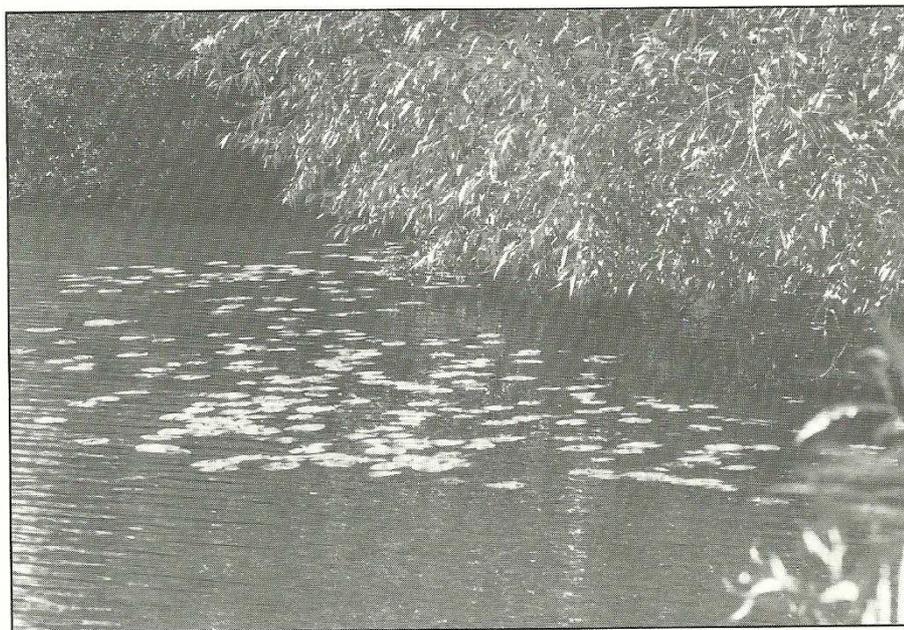
nouilles, petits mammifères aquatiques, canetons, etc...).

Adeptes du moindre effort, ils s'attaquent préférentiellement aux individus affaiblis ou malades et contribuent ainsi à assurer une sélection naturelle bénéfique au milieu.

### REPRODUCTION

Bien que sédentaire, le brochet peut faire plus de 10 km afin de trouver une zone de frai favorable, c'est-à-dire peu profonde, herbeuse et calme (anse, prairie inondée, fossé en eau, etc...). Le brochet se reproduit quand la température de l'eau dépasse 7° C (Optimum 11° C) ce qui correspond en Bretagne aux mois de mars-avril.

Les femelles se reproduisent à partir de 3 ans (parfois 2) ; le mâle 1 an plus tôt.



Un paradis pour Maître ESOX...

La femelle pond 20 à 25 000 oeufs par kg de poids qu'elle dépose sur les herbiers. L'incubation de l'oeuf dure 120 degrés-jour (soit par exemple 15 jours dans une eau à 8° C). Puis les larves vésiculées restent accrochées aux herbiers pendant 160 à 180 degrés-jour avant de devenir nageants. Pendant cette période, tout assèchement de l'herbier entraîne la destruction de la ponte (le frai). Devenu alevin, le jeune brochet a déjà l'instinct de chasse. Sa vitesse de croissance est très importante. A l'âge d'un an il pourra parfois atteindre 30 cm dans les meilleures conditions.

## LE BROCHET EN VOIE DE DISPARITION ?

Sous cette question volontairement alarmiste se cache une triste réalité : les populations de brochets ont considérablement diminué !

Plusieurs raisons ont été avancées dont la pression de pêche est certainement la moins importante. En fait, la cause principale de la raréfaction de ce carnassier est la disparition de la majeure partie de ses zones de reproduction.

Les marais et les prairies inondables constituaient auparavant l'immense majorité des frayères. Or, les premiers ont été asséchés et les secondes ne s'inondent plus ou pas assez longtemps en raison des travaux réalisés pour réguler le régime des cours d'eau.

Le brochet ne pouvant plus se reproduire, se raréfie - logique !

## A L'AUBE D'UNE GESTION RAISONNÉE POUR LE BROCHET ?

Jusqu'à présent, pour pallier cette carence de la reproduction, les associations de pêche pratiquaient l'alevinage en alevins ou en adultes.

Révéléateur d'une louable volonté de gestion, l'alevinage n'est malheureusement pas la panacée. Il doit même être considéré comme une solution de dernier recours en raison de ses nombreux inconvénients :

- > fragilisation de l'espèce (les sujets d'élevage sont moins rustiques que les sauvages),
- > nécessité de recommencer chaque année,
- > coût très important et taux de reprise faible en raison des pertes par cannibalisme (chez les jeunes) ou par mortalité (chez les adultes),
- > baisse d'intérêt des pêcheurs pour la qualité de la rivière.

Alors que faire ?

Comme nous l'avons vu précédemment, le problème se situe au niveau de la reproduction. Redonnez au brochet la possibilité de frayer en quantité suffisante et sa population retrouvera une richesse oubliée !

Des premiers pas en ce sens ont été faits par l'interdiction de pêche pendant la maturation des géniteurs et la période de ponte et par l'augmentation de la taille de capture à 45 cm qui permet à la plupart des brochets de se reproduire au moins une fois. Malheureusement, cette première frai n'est jamais bonne et ce n'est que la deuxième année qu'elle est satisfaisante.

Une taille légale de capture de 50 à 55 cm est donc un minimum pour protéger efficacement les géniteurs. Dans le Morbihan, cette décision devrait être prise prochainement.

L'effectif des géniteurs étant assuré en nombre suffisant, il reste à leur fournir des zones de frayère en surface et en qualité suffisante.

Pour ce faire, il existe différentes techniques. Il est possible de recréer par terrassement des bras morts ou des zones en pente douce qui seront inondés en hiver et au printemps. En cas de variations importantes du niveau d'eau, la création de pontons flottants recouverts d'herbes immergées peut être envisagée.

Les solutions existent, à nous d'y réfléchir... et de vouloir les mettre en oeuvre.

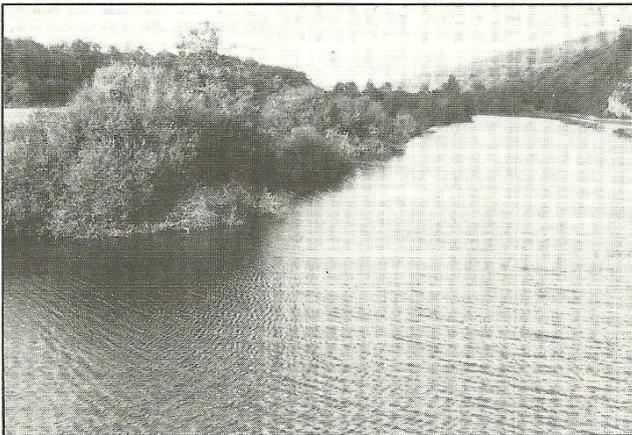
## SA PÊCHE

Contrairement à l'idée répandue, le brochet n'est pas un ogre sanguinaire, il ne chasse que pour se nourrir, sa digestion le plonge régulièrement dans une sorte de léthargie. S'il a satisfait son appétit, cet état peut durer jusqu'à 8 jours, où il restera indifférent à tout dans sa cache.

De plus c'est un lunatique au goût varié, ce qui fait que même en présence de sa manifestation de chasse, il est quelquefois impossible de lui présenter le leurre adéquat (qu'ils soient vifs naturels ou artificiels) parce que ce jour, sire désire... ??

C'est donc une pêche, où il faut savoir être très bon observateur et patient ; dans un lieu bien fréquenté par les brochets il faut tenir compte, suivant les mois, du temps, du vent, des heures de manifestation, de la présence du poisson fourrage, de leur espèce, de leur taille etc... ce qui explique les nombreuses bredouilles !! mais quelle joie de mettre un bec de canard dans son panier... et qu'il est agréable de déguster "un brochet au beurre blanc nantais, avec un bon muscadet"...

## LES LIEUX DE PÊCHE



*Les contre-halages : des secteurs souvent négligés.*

En étang comme en rivière, en principe près des caches qu'il affectionne : c'est-à-dire en bordure des herbiers, des roches, des arbres tombés à l'eau, des infractuosités des berges ; l'été en général dans les endroits ombragés, l'hiver par contre dans les endroits ensoleillés ; dans tous les cas à l'abri du vent.

C'est un poisson qui se tient dans des eaux peu profondes, de quelques centimètres à 4 à 5 mètres maximum sauf pendant les très grands froids.

## TECHNIQUES DE PÊCHE

### \* LA PÊCHE AUX VIFS, la plus classique

Canne assez raide et robuste de 3 à 4,5 m, 5 m maximum suivant l'endroit, munie d'un moulinet à lancer ou à bobine fixe, contenant entre 75 et 150 m de fil nylon 25 à 40/100 - voire du 45/100 dans les endroits très encombrés en branches.

Un flotteur de forme trapue, soit fixe, soit coulissant, pouvant soutenir à la fois une olivette de 10 à 20 g plus le vif. Le flotteur sera enfilé directement sur le fil provenant du moulinet.

Un hameçon simple, double ou triple (proportionné à la taille du vif utilisé) sera monté sur une crinelle en acier, longueur 40 à 50 cm, force 3 à 5 kg, et raccordé au fil par l'intermédiaire d'un émerillon à agrafe.

Dérivée, ou posée sans flotteur, intéressante pour pêcher dans les endroits très encombrés, ou près des herbiers ou bancs de nénuphars éloignés du bord, l'olivette peut être importante mais laissée coulissante.

Dans les deux cas, c'est le vif, en se promenant, qui pêche ; les cannes sont posées, moulinet pickup ouvert, ou frein très mou de manière que le fil puisse se dérouler, et que le brochet ne ressente rien d'anormal au moment de l'attaque... le ferrage se fera plus ou moins rapidement suivant l'accrochage du vif.

### \* LA PÊCHE A RODER OU AU POISSON MORT

Canne un peu plus légère que ci-dessus ; le fil du moulinet sera directement relié à la monture par un émerillon à agrafe, cette dernière possédant une crinelle en acier, une olivette de lestage pourra être utilisée ou pas, suivant le poids du vif, et la profondeur - si elle est utilisée, elle pourra être placée soit en butée sur le nez du poisson, soit à plus ou moins longue distance de ce dernier, de 20 à 50 cm en général.

L'action se fera par prospection de tous les postes favorables en éventail, on lancera le poisson au plus près du point choisi, on le laissera tomber à fond puis on le récupèrera lentement en imprimant à la canne des relevés et des relâchés, ainsi que des mouvements latéraux pour rendre vivant le poisson mort, et faire qu'il soit blessé.

L'attaque se produit souvent au moment du relâché et se manifeste par un arrêt comme une croche, tendre la main un petit moment pour laisser engamer et ferrer pour assurer la prise.

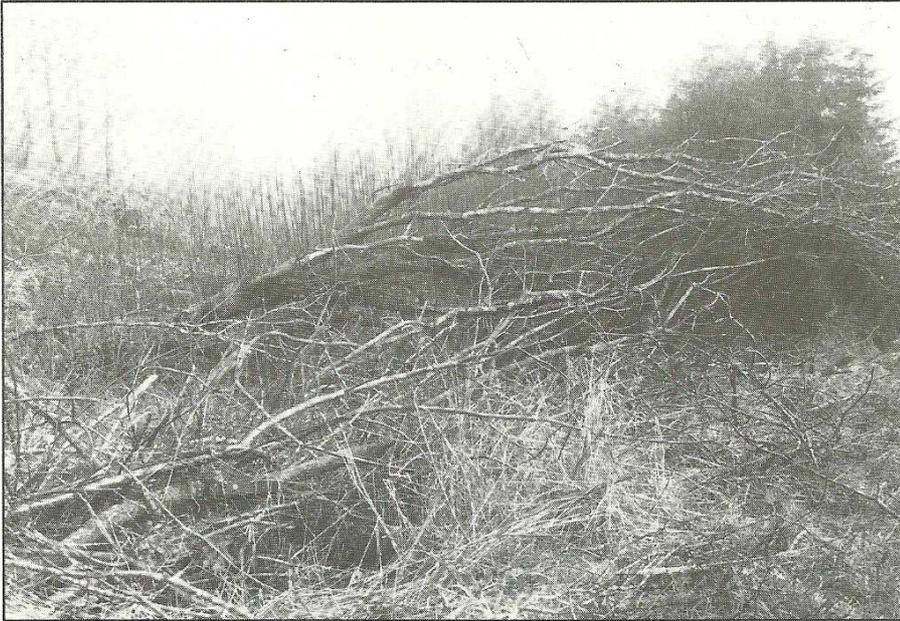
### \* LA PÊCHE AUX LEURRES

Canne à lancer, légère à moyenne... leurres, cuillères tournantes, ondulantes, devons, poissons nageurs articulés ou non (genre rapala petite dimension), etc... La prospection se fera en éventail autour des points choisis avec récupération plus ou moins rapide, et des actions sur la canne pour simuler un mouvement de fuite ; on peut même faire claquer le leurre à la surface de l'eau, pour exciter la curiosité de Maître ESX.

Dans tous les cas de pêche, il est bon d'avoir une époussette, ou une gaffe pour mettre la prise au sec ; le brochet se défendant bien jusqu'au bout. Surtout lorsqu'il sent la berge... gare au coup de queue désespéré au dernier moment... qui équivaut presque à chaque coup à la casse de la ligne ou au décrochage.

**Un conseil :** Pour les brochetons n'ayant pas la taille, n'hésitez pas à couper le bas de ligne, plutôt que de les martyriser en essayant de les décrocher et remettez les à l'eau doucement, ils sauront vite se débarrasser de l'hameçon à moindre mal et ne tarderont pas à retrouver l'appétit. ♦

**15 - 16 OCTOBRE 1987...  
2 ANS APRÈS**



*Sous cet amas de branchages,  
un ruisseau...*

Chacun se rappelle cette nuit du 15 au 16 octobre au cours de laquelle EOLE déchaîné massacra toits, forêts et cours d'eau.

Deux ans après, où en sommes-nous de la réparation des énormes dégâts occasionnés à nos cours d'eau ?

Aussitôt après la tempête deux soucis nous animaient : dégager les rivières pour éviter les crues et nettoyer les rives pour éviter que la jungle ne s'y installe.

- **Le premier point** a bien été pris en compte. 3 millions de francs ont ainsi été débloqués par les collectivités publiques pour tronçonner les arbres encombrant les cours d'eau et les déposer sur les berges sous maîtrise d'ouvrage du département. Le repérage et l'inventaire précis des dégâts par les associations de pêche réalisés bénévolement juste après la tempête ont permis de mener au mieux ces opérations. La majorité des travaux prévus sont en voie d'achèvement. Grâce, là aussi, aux associations de pêche qui ont guidé, toujours bénévolement, les entreprises chargées de leur réalisation. A signaler ce-

pendant que plusieurs communes n'ont pas jugé utile de dégager leurs cours d'eau !

- **Le second point** par contre n'a pas reçu, malgré nos nombreuses mises en garde, toute l'attention qu'il réclamait. Nous demandions que des fonds soient attribués au dégagement des berges. Mais, aucun crédit n'a été octroyé à cet important travail.

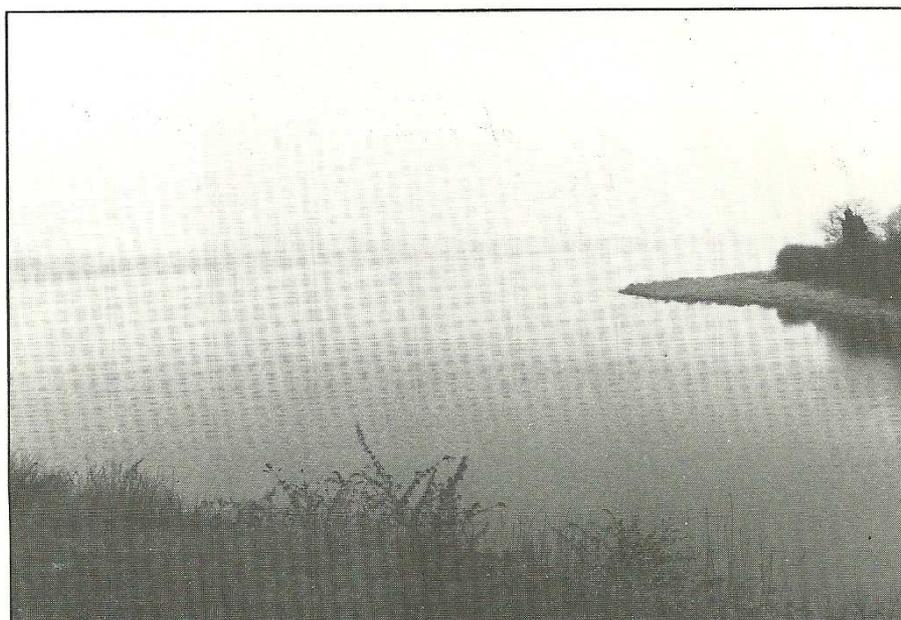
Il a simplement été demandé aux communes de s'engager à s'en occuper.

Malheureusement, nous prenons le pari que lorsque le cours d'eau aura été dégagé et que l'eau coulera, personne à de rares exceptions, ne s'occupera des berges. Personne, sauf évidemment les pêcheurs et de - trop rares ! - associations de protection de la nature.

*Bien sûr, nous espérons - pour une fois - nous tromper, mais... dans le doute, ne vous abstenez pas : nettoyez plutôt ! ♦*

## LIEU DE PÊCHE

*Le pêcheur moderne bouge de plus en plus ! Pour preuve : alors que le nombre des pêcheurs diminue, les ventes de timbres réciprocitaires augmentent régulièrement. Ainsi, près de la moitié des pêcheurs morbihannais sont détenteurs du timbre fédéral ! Il nous a donc semblé intéressant de vous présenter dans chaque numéro un secteur de pêche du département à découvrir. L'ÉTANG AU DUC de PLOËRMEL ouvre cette série.*



### L'ÉTANG AU DUC de PLOËRMEL

#### UN PEU D'HISTOIRE

A l'origine propriété des moines de SAINT GILDAS, l'étang et ses moulins furent cédés en 1257 au Duc de Bretagne JEAN 1<sup>er</sup> (d'où son nom !). Puis, la riche histoire des possesseurs de l'étang mentionne successivement la Couronne de France, le Baron de KERGROIX, le Duc de PENTHIEVRE, la Marquise de la BOURDONNAYE et enfin le Département du Morbihan qui loue le droit de pêche à la Fédération des A.A.P.P. du Morbihan. La gestion piscicole est rétrocédée à l'A.A.P.P. de PLOËRMEL.

#### POUR TOUS LES GOÛTS

Apparu en 1953, le sandre est devenu incontestablement la vedette locale. Après le boum des années 60-70, la population est maintenant stable et permet de

belles prises (record de 22 livres en 1985). Les meilleures périodes se situent bien sûr au printemps et à l'automne. On le pêche du bord à tous leurs ou en bateau, surtout à la dandine (un permis bateau spécial vous sera nécessaire).

Les brochets et les perches, qui avaient quasiment disparu pendant le boum du sandre, reviennent en force mais sont totalement délaissés par les Ploermelais obnubilés par le sandre. Avis aux amateurs qui trouvent donc sans problèmes des brochets de 3 - 4 - 5 kilos et des perches de belles tailles.

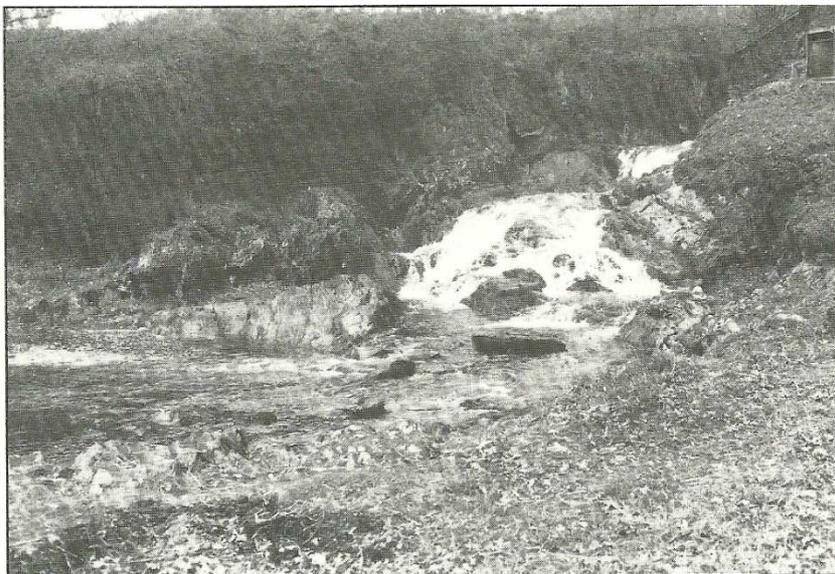
Autre richesse de l'étang au duc : sa population de poissons blancs peut faire rêver aussi bien le compétiteur que le débutant. Une quantité exceptionnelle de brèmes associée à une population de gardons en plein renouveau vous assureront le panier que ce soit au coup ou à l'anglaise (en plein essor !).

Carpistes, à vos bouillettes !  
L'étang recèle des très grosses carpes  
qui n'attendent que vous pour s'ex-  
primer enfin.

## LE ROYAUME DE LA COHABITATION

Paradis pour pêcheur ? pas  
seulement ! Les 250 ha de L'étang  
au Duc attirent de multiples activités,  
en particulier le nautisme : planches  
à voile et bateaux à moteur y évo-  
luent. Mais ici, point de gêne. Un zo-  
nage de l'étang permet à chacun de  
s'exprimer. La bande de rive est in-  
terdite à la plaisance (sauf au droit  
de la base nautique) sur une largeur  
de 50 mètres ainsi que toute la partie  
nord de l'étang (se renseigner sur  
place pour les limites).

Variété et abondance de pois-  
sons, tranquillité, espace, que peut-on  
rêver de mieux ? ♦



*L'exutoire de l'étang : la Cascade, bien connue des Ploermelais*

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

#### Hébergements

S'adresser au Syndicat d'initiative  
Parvis Carmes - PLOERMEL (Tél. 97 74 02 70)

#### Magasins d'articles de pêche

- . Ploërmel Loisir, 18 pl. Laménais. Ploërmel
- . Mr Simon, rue de la gare. Ploërmel

Prix des cartes "pêche en bateau" : 50 F

En vente chez les dépositaires de cartes

#### Accès :

Les accès autour de l'étang sont très nombreux et aisés. Se procurer la carte IGN  
au 1/25000 n° 1019 OUEST (PLOËRMEL)

## L'ANGUILLE : une espèce en voie de disparition ?

L'anguille constitue en Bretagne environ la moitié de la biomasse des cours d'eau. Espèce commune, de moins en moins recherchée par les pêcheurs, nul ne se souciait de sa protection.

Et pourtant, une récente étude présentée devant le Comité Technique de l'Eau le 27 juin 1989 par MM. PORCHER du C.S.P. et LEGAULT de l'ENSAR tire la sonnette d'alarme.

Selon cette étude, réalisée à partir d'inventaires piscicoles, l'anguille présente des densités très faibles ou nulles sur 40 % de l'ensemble Bretagne - Basse Normandie, la frange côtière présentant seule des densités plus importantes.

Principaux responsables incriminés : les barrages qui perturbent ou stoppent les migrations d'anguillettes remontant de la mer.

Et encore la Bretagne est-elle la moins touchée. Positionnée à l'arrivée du Gulf Stream qui "transporte" les civelles depuis la mer des Sargasses, leur lieu de naissance, elle est la première et la mieux servie. Dès que l'on s'éloigne vers le nord (pays scandinaves) ou vers le sud (Espagne), les peuplements se raréfient.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'anguille possède un cycle biologique très long (12 à 15 ans). En supposant que des mesures appropriées soient prises immédiatement, une amélioration ne sera perceptible qu'après l'an 2000 au plus tôt.

Il est donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent :

- limitation de la pression de pêche sur les civelles,
- aménagement des passes à civelles sur les barrages,
- protection de l'anguille d'avalaison dont un grand nombre est pêché ou détruit dans les turbines de microcentrales.
- etc...

\* Dossier disponible à la Fédération sur demande.

## UN STAND D'EXPOSITION SUR LA PÊCHE

L'important travail de protection, de restauration et de gestion des milieux aquatiques naturels mené par les organismes de la pêche est trop souvent méconnu du public, voire de pêcheurs eux-mêmes.

Pour mieux faire connaître ces actions, la Fédération de pêche a conçu un stand d'information composé de panneaux et d'aquariums décrivant la faune et la flore aquatiques, les nuisances qu'elles subissent et les remèdes apportés par les pêcheurs.

Disponible début 1990, ce stand sera présenté dans

les foires et manifestations, mis à la disposition des Associations qui le désireront ou des écoles.

## L'OUVERTURE DU SAUMON PROLONGÉE ?

Rien n'est encore officiel, mais il semblerait que la saison 90 voit la période de pêche du saumon prolongée d'un mois.

Depuis plusieurs années, chacun pouvait observer d'importantes migrations de castillons (saumons d'été), observation confirmée par les scientifiques du C.S.P. grâce à un comptage réalisé sur l'ELORN au piège de Kerhamon.

Le stock de castillons étant composé en majorité de saumons mâles en surnombre pour la reproduction, il est possible d'en capturer un plus grand nombre sans mettre l'espèce en danger.

C'est ce que devrait permettre la prolongation de la pêche jusqu'au 15 août (à la mouche uniquement après le 14 juillet) qui est proposée par le C.S.P.

## UNE JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

A l'occasion du grand chantier organisé par l'A.A.P.P. du HAUT ELLE pour fêter ses vingt ans de nettoyage de rivière, a eu lieu le samedi 9 Septembre 1989 la première journée départementale de restauration de cours d'eau.

A l'invitation de la Fédération, huit associations de pêche (dont une du Finistère) se sont ainsi retrouvées sur les bords du très beau ruisseau du Moulin, affluent de l'Y-NAM, pour prêter main forte aux bénévoles locaux, soit un total de plus de 100 personnes.

Malgré une participation moins importante que pré-



Un succès pour une première

vue (d'autres chantiers étant organisés le même jour), 3 km ont été restaurés avant qu'un repas suivi d'un fest-noz ne clôturent cette journée de fête.

Cette opération sera reconduite chaque année, le premier samedi de septembre, dans un secteur différent du département.

Notez-le dans vos agendas.

## 1989... ANNÉE SÉCHERESSE

L'hiver dernier, les conditions de frai des salmonidés ont été bonnes : débit constant, pas de crues, l'année 1989 s'annonçait bien.

C'était sans compter sur une sécheresse comparable à celle de 1976 asséchant plus de 1 000 km de cours d'eau dans le Morbihan.

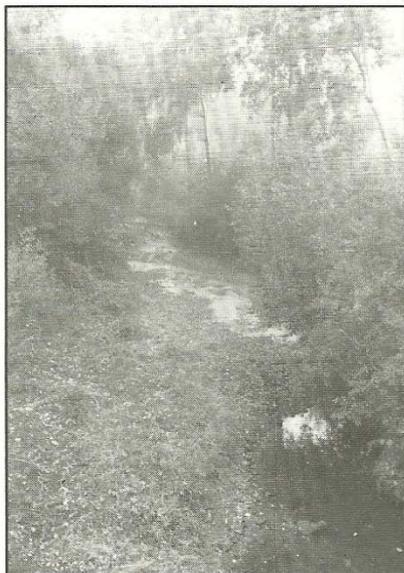
Ces conditions hydrauliques exceptionnellement basses ont eu des conséquences importantes :

- > moindre dilution des effluents aggravant la pollution,
- > prolifération des algues dans les cours d'eau et plans d'eau, accélérée par les fertilisants.

Dans certains cours d'eau, cette situation a encore été aggravée par des pompages sauvages.

Cependant, tous les cours d'eau devraient peu à peu retrouver leur richesse. Pour la saison 1990, les alevinages organisés par les A.A.P.P. permettront une ouverture dans de bonnes conditions.

Une inquiétude cependant : créations de barrages et de réserves sont à craindre avec des conséquences graves pour les cours d'eau, à moins d'études préalables complètes et sérieuses.



L'ével  
au mois d'août

## ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

Le nettoyage des rivières par les bénévoles a commencé depuis une vingtaine d'années ; le travail accompli est important. Toutefois afin de le compléter sur certains secteurs d'une part et pour prendre en charge des travaux importants d'autre part, la Fédération départementale des A.A.P.P. du Morbihan a créé une "équipe départementale d'entretien de rivière".

Constituée de cinq personnes, elle est équipée du matériel de tronçonnage et d'un tracteur muni d'un treuil forestier et d'un chargeur.

Fonctionnelle depuis début septembre, elle interviendra sur le ruisseau de KERGOIX entre LANDEVANT et PLUVIGNER, puis sur le SEDON près de JOSSELIN.

Par la suite à la demande des A.A.P.P., elle pourra intervenir sur différents secteurs du département en assurant une restauration de qualité des cours d'eau.



Un outil au service des rivières

## TROP, C'EST TROP...

Les saumons bretons, victimes de la concertation, n'en finissent pas de se heurter aux lourdeurs administratives, oh ! pardon, aux barrages de piscicultures.

Actuellement grand mal leur prend de vouloir se reproduire sur le SCORFF à l'amont de PONT CALLECK, ou sur la SARRE à l'amont du BOURDOUX.

Et pourtant, il en a été déployé des moyens financiers depuis 1976 : 1,7 milliard de centimes en faveur de la restauration du saumon atlantique sur les cours d'eau bretons. Certes les résultats obtenus sont encourageants, mais quand même peut-on un jour espérer une action de l'administration

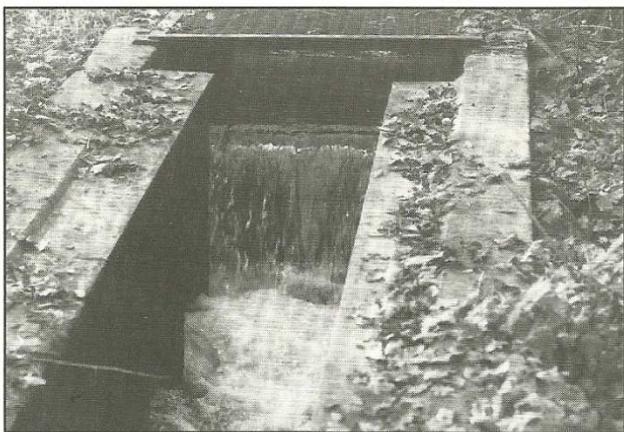
## EN BREF

sur certains cas inacceptables qui remettent en cause les efforts consentis.

Quelques exemples : d'abord à PONT CALLECK, l'hiver dernier, quel spectacle de désolation au barrage du GRAYO qui alimente la pisciculture. Les saumons buttent sur les vannes et retombent sur les cailloux car la passe à poissons est désespérément vide...

Sur la SARRE, la passe à poissons est bouchée par des planches qui interdisent l'accès du cours d'eau aux migrateurs. Il faut noter que cet aménagement a été financé par le Ministère de l'Environnement et le C.S.P. en 1979 pour un coût de 80 000 F.

Pourtant ce n'est pas faute d'avoir informé l'administration.



*Pisciculture du Bourdoux : la planche ne laisse passer qu'un fillet d'eau*

### BLAVET : DES SAUMONS AU MOULIN NEUF

En 1986 et 1987, la construction des trois passes à poissons de TREMORIN, TALHOUET et SAINT ADRIEN a permis d'ouvrir au saumon les zones de frai situées sur la SARRE et le BRANDIFOUT.

En novembre 1988, des saumons ont été observés au pied du barrage du MOULIN NEUF sur le BLAVET, franchissable en temps normal.

Or, la concession de la microcentrale du Moulin Neuf est arrivée à expiration fin 1988. On peut donc espérer que la nouvelle concession impose la création d'une passe à poisson (comme le prévoit la circulaire d'application de l'art. 411) qui permettrait au saumon d'atteindre les frayères du ruisseau de BIEUZY et de faire un pas supplémentaire vers les frayères ancestrales situées entre PONTIVY et GUERLEDAN.

Des interventions en ce sens ont été faites auprès de la Direction Départementale de l'Équipement.

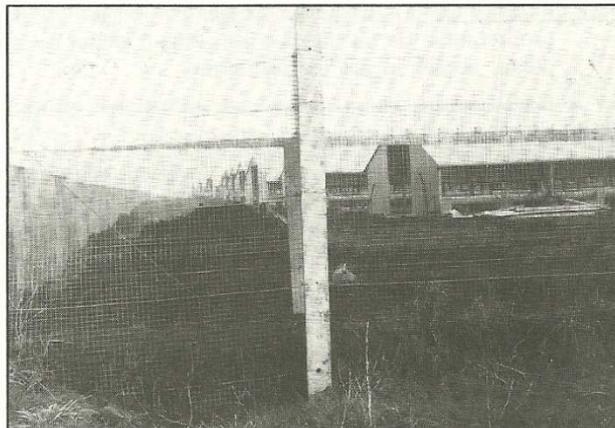
### L'ÉLEVAGE DE VISIONS D'INGUINIEL...

A l'issue d'une procédure mouvementée, le Préfet du Morbihan autorisait le 24 Juin 1988 la création d'un élevage de 20 000 visons reproducteurs à INGUINIEL.

Les associations qui s'étaient opposées à cette création (les Fédérations de pêche et de chasse, l'Association Eau et Rivières de Bretagne, l'Association de protection de la Vallée Saint Maurice) engageaient aussitôt un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES pour obtenir le sursis à exécution de l'arrêté préfectoral, recours rejeté le 26 Octobre, car étudié seulement sur la forme.

Mais cette affaire n'est pas close ; en effet, un autre recours a été parallèlement engagé pour obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral. Mais le temps que cette décision soit prise (environ 1 an) l'élevage peut fonctionner.

Affaire à suivre, donc !



*L'élevage d'Inguiniel*

### ... ET LES AUTRES

Quoiqu'il en soit, les nombreuses actions entreprises en commun par les quatre associations citées ci-dessus auxquelles il faut ajouter les A.A.P.P. de MELRAND, LORIENT, PLOUAY et BAUD n'auront pas été vaines. Non seulement le dossier de l'élevage de visons d'INGUINIEL a subi de nombreuses modifications (double clôture, sectorisation de l'élevage en trois parties, agrandissement du plan d'épandage, etc...), mais, l'ensemble des autres élevages existants font maintenant l'objet d'une réglementation plus draconienne. De plus, plusieurs inspections ont été faites et ont abouti à l'établissement de procès-verbaux d'infraction à la police des installations classées.

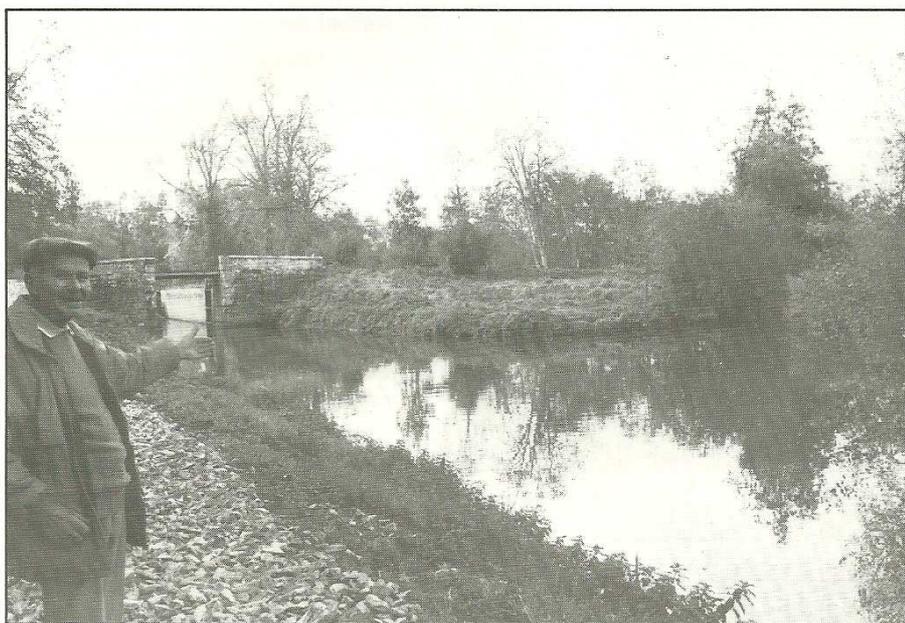
Ainsi, l'administration serait devenue sur ce point ! soucieuse de protéger la qualité des eaux.

Notre action commune n'y est certes pas pour rien ! ♦

**Malgré l'arasement de son château, malgré le remembrement et l'évolution de l'agriculture, ROHAN – ROC'HAN = petit roc - conserve le parfum hérité de son lourd passé historique. Les touristes ne s'y trompent pas et viennent nombreux y chercher l'âme de la Bretagne.**

**Nous avons demandé à M. JULO, le malicieux président de la Gaule Rohannaise, de nous présenter son association.**

## LA GAULE ROHANAISE : ENTRE PASSÉ ET FUTUR



*Mr JULO, président de la Gaule Rohannaise devant une écluse du canal de jonction*

### **M. JULO : PRÉSENTEZ-NOUS LE DOMAINE PISCICOLE DE VOTRE ASSOCIATION..**

La Gaule Rohannaise gère le canal de NANTES à BREST dans sa partie comprise entre les écluses de GRIF-FET et de COET-PRAT. Classé en seconde catégorie, le canal possède une très bonne population de brochets (tou-  
tefois en baisse) et de perches (en plein renouveau). Il n'y a pas de sandres. Le poisson blanc est présent à volonté ce qui, allié au cadre magnifique, attire de nombreux touristes nordistes.

L'étang communal de Rohan est également classé en seconde catégorie. Il est bien peuplé mais n'est ouvert à la pêche qu'entre le 16 septembre et le 15 avril.

L'OUST non canalisé possède une bonne population de truites qui descendent des ruisseaux tributaires.

En première catégorie, nous gérons deux rivières importantes qui sont le LIE et le LARRON, limitrophes avec les Côtes-du-Nord. A noter que le Lié abrite beaucoup de brochets.

Nous avons de plus de très nombreux ruisseaux à truites très prisés à l'ouverture comme ceux du Guétavé, de la Maronnière, du Rhunio, de Kervers, etc...

### **QUELS SONT VOS PRINCIPAUX SOUCIS ?**

Le premier problème, qui nous cause beaucoup de torts, est dû à l'abaissement pendant de très longues périodes des biefs du canal. Les conséquences sont nombreuses : impossibilité de pêcher, annihilation des efforts d'alevinage, impossibilité de reproduction naturelle.

Auparavant, le chômage se déroulait pendant un seul

Nous alevinons chaque année environ 30 000 oeufs en vrac, 50 000 alevins à résorption dans les ruisseaux pépinières. 200 kg de truites portion sont également réparties dans les ruisseaux les plus importants.

L'alevinage du canal se fait essentiellement à partir de l'étang du QUENGO qui est mis en réserve et qui nous permet de récolter environ 400 kg tous les quatre ans.

Cette année nous avons commencé à nettoyer nos ruisseaux. Deux journées ont été organisées auxquelles ont participé environ 20 personnes, presque exclusivement des pêcheurs. Si nous sommes très satisfaits du travail accompli, nous regrettons que quelques pêcheurs aient pris leur carte dans les Côtes-du-Nord pour ne pas participer. Des problèmes sont à prévoir avec les personnes ayant travaillé. Ceci pourrait aboutir à une remise en cause de notre réciprocité avec LOUDEAC.

## QUELS SONT VOS PROJETS ?

Continuer l'entretien des ruisseaux en tenant compte de l'expérience de cette année. Nous souhaiterions également recréer sur le canal des frayères naturelles qui n'existent plus actuellement.

Il serait nécessaire également de développer une meilleure collaboration avec les sociétés voisines pour mieux organiser notre gestion, surtout sur les ruisseaux limitrophes.

Enfin, nous continuerons à organiser chaque année notre concours de pêche qui existe depuis 1924 constituant une satisfaction sans cesse renouvelée. ♦



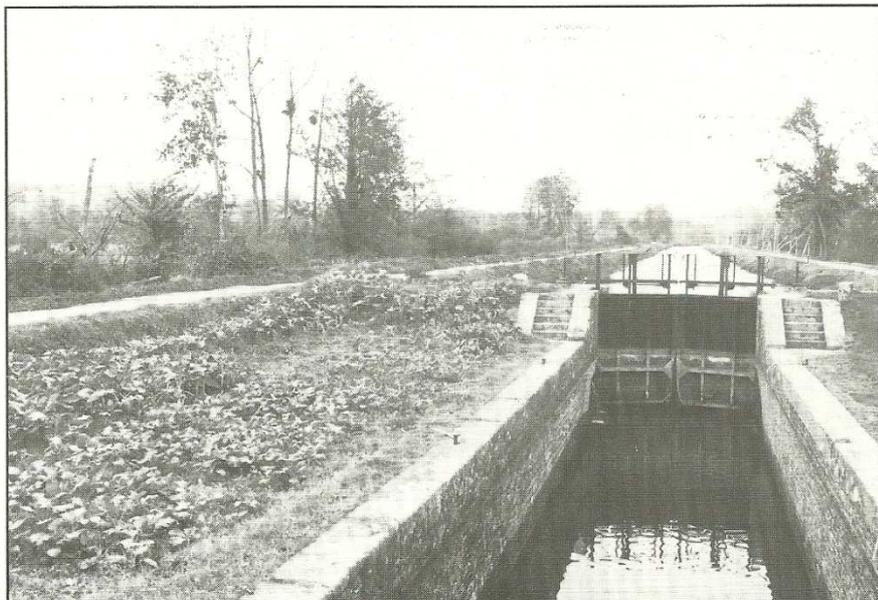
## BUREAU DE LA GAULE ROHANNAISE

<b>Président :</b>	M. JULO
<b>Secrétaire :</b>	M. DOURNEAU
<b>Trésorier :</b>	M. RICHARD
<b>Membres :</b>	MM. LE JOLY, JANNEAU, BIFFE, LE GOFF, JEGO, PASTISSON, LE GOUGE, CHARLES.



*Un bon exemple de réhabilitation de ruisseau*

mois du 1<sup>er</sup> au 31 août pour assurer la circulation des péniches de transport. De plus, à l'époque il passait 3 à 4 péniches par jour alors que maintenant, malgré l'amabilité des plaisanciers, le nombre très important de bateaux rend la pêche presque impossible dans le canal... d'où le problème des 50 mètres. Il serait nécessaire que le cahier des charges soit réactualisé pour tenir compte de cette évolution.



*Le canal de NANTES à BREST*

## ET LA QUALITÉ D'EAU ?

Nous n'avons pas heureusement de grosses pollutions ponctuelles. Evidemment, la pollution de LACTO BRÉTAGNE en 1988 a été importante, mais il s'agit d'un accident dont nous espérons qu'il ne se renouvellera pas. Un gros effort sera fait pour rétablir la population piscicole.

Par contre, la pollution diffuse est de plus en plus inquiétante. Les taux de nitrate montent parfois très haut, de même que le phosphate. Avec l'érosion importante due au remembrement, sur certains secteurs les truites sont très grosses mais pas consommables.

Le problème est important car très difficile à résoudre en raison de la multitude de rejets.

Un espoir cependant : la situation sur le Larron qui

subissait une importante pollution organique aurait tendance à s'améliorer.

## COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DE LA PÊCHE ?

Au lendemain de la guerre, le nombre de pêcheurs de la société dépassait 600. Il est maintenant de 400. L'exode rural, la plaisance, l'abaissement des biefs en sont les principales raisons.

## ET LE PRIX DE LA CARTE DE PÊCHE ?

En 1925, ma première année de sociétaire, la carte de pêche coûtait 5 F, ce qui correspondait à peu près au prix de la carte actuelle par rapport au niveau de vie. Nous avons perdu cette année 10 % de pêcheurs, mais je ne pense pas qu'il faille accuser le prix de la carte de pêche.

L'évolution la plus remarquable concerne celle du type de pêche : après la guerre, les pêcheurs recherchaient presque tous le poisson blanc, très peu pêchaient la truite ou le carnassier (moins de 20 %). Maintenant, 80 % des pêcheurs de ROHAN ne pêchent que la truite, le poisson blanc est presque abandonné.

Je pense que le nombre de pêcheurs continuera à baisser jusqu'à un noyau dur de passionnés. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau pour que la population de poissons soit plus attirante. Pour ma part, je crois en une pêche naturelle qu'il faut développer.

## COMMENT TRAVAILLE VOTRE BUREAU D'ASSOCIATION ?

Notre conseil d'administration est composé de 11 personnes (voir encadré). Cette petite taille nous permet de travailler convivialement. Parfois, nous faisons appel à des gens extérieurs au bureau pour nous aider.



# LE PELVE Yannick

Terrassements      Démolitions

Plan d'eau



16, Rue de Trealve St-Ave

56890 SAINT-AVE

☎ 97 45 21 20

UNE SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE POUR VOS :

▣▣▣▣ ➤ **Conceptions**

▣▣▣▣ ➤ **Réalisations**

▣▣▣▣ ➤ **Impressions**

**de documents**

**service rapide**

D'une simple fiche technique au plus complet des manuels,  
PUBLI LASER le réalise. Contactez-nous à :

## PUBLI LASER

\_\_\_\_ PARC D'INNOVATION BRETAGNE SUD \_\_\_\_\_

\_\_\_\_ C.P. 9 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_ 56038 VANNES CEDEX \_\_\_\_\_

\_\_\_\_ Téléphone : 97 26 23 05 \_\_\_\_\_

Cette revue a été composée par PUBLI LASER